

# **DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE**

## **Pacte Territorial d'Insertion 2022**

### **Appel à projets départemental** *Linguistique-Français Langue Etrangère*

#### **Annexe 4**

### **Liste des pièces à fournir**

Politique en matière de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle et de développement social

**Le dossier est à remettre OBLIGATOIREMENT**

En format papier à remplir et à envoyer :

HOTEL DU DEPARTEMENT  
Pôle des Solidarités humaines  
Direction de la Cohésion sociale – service insertion  
**APPEL A PROJET PTI – Illettrisme, langue et savoirs de base**  
100 boulevard Hubert Gouze  
BP 783  
82013 MONTAUBAN cédex

L'annexe 1 comprend une notice détaillant la procédure à suivre.

Par mail à [pti@ledepartement82.fr](mailto:pti@ledepartement82.fr)

- Copie de la publication au Journal officiel ou de récépissé de déclaration à la Préfecture
- Statuts
- Liste des membres du Conseil d'Administration
- Qualification des intervenants (diplômes, attestation de VAE, certificat d'aptitude...)
- Dernier bilan et compte de résultats approuvé et rapport éventuel du commissaire aux comptes (obligatoire pour les associations ayant un chiffre d'affaire supérieur à 150 000 €)
- Délégation éventuelle de signature
- Relevé d'Identité Bancaire
- Documents attestant de l'engagement des co-financeurs publics sollicités (autres que le Conseil Départemental) : attestation établie, copie de l'acte attributif (convention ou arrêté) ou à défaut, lettre d'intention des co-financeurs précisant qu'ils ont bien reçu une demande de subvention
- Flyer ou prospectus de l'action ou de l'association
- Attestation de vigilance délivrée par les organismes de recouvrement des cotisations et contributions sociales